

SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE POUR FACILITER LA MOBILITE DES FEMMES VICTIMES DE VIOJENCES CONJUGUALES

Ce mercredi 25 novembre 2020, dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes, les représentants de l'UNT 62, Omar ASEBBANE et Vincent HENON accompagnés de Rachid BOUDJEMA signent une convention en préfecture d'Arras permettant la prise en charge gratuite des femmes victimes de violences conjugales, inédit en France.

Désormais, 487 Taxis du département du Pas-de Calais sont mobilisables 24h/24 et 7j/7, via centrale téléphonique basée à Marseille, qui priorise les demandes de transports **des femmes victimes de violence** provenant des différents prescripteurs (police, gendarmerie, centre hospitalier, associations ..)

Ce dispositif est aujourd'hui actif sur le territoire **Pas-de-Calais**, en espérant bientôt une impulsion permettant d'étendre ce système au niveau national.

Remerciements aux acteurs de ce dispositif :

Louis LE FRANC - Préfet du Pas-de-Calais

Bernadette CAPELLE - Présidente de l'Union Départementale des CIDFF

Virginie HOFFMAN - Déléguée Départementale aux droits des Femmes et à l'égalité

Nicolas JOLIBOIS - Directeur Départemental de la sécurité publique

Frantz TAVART - Commandant du groupement de la gendarmerie du Pas-de-Calais

**CONVENTION DE MOBILITE POUR LES FEMMES VICTIMES DE
VIOJENCES CONJUGUALES**

